

Camille



FAECUM

MÉMOIRE SUR LA CRÉATION D'UNE PROCHAINE ASSOCIATION ÉTUDIANTE NATIONALE

Rédaction :
Nicolas Bérubé

Révision :
Blandine Parthémal
Chloé Thibault
Guillaume Plourde
Jonathan Purenne
Marrin Dufresne
Nicolas Lavoie
Ricardo Charles
Yan Giroux

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

FAECUM
3200, rue Jean-Brillant, local B-1265
Montréal, QC, H3T 1N8
Tel. 514 343-5947 • Fax: 514 343-7690
www.faecum.qc.ca
info@faecum.qc.ca

FEDERATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Présenté au projet pour le mouvement étudiant
15 mai 2015

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) représente, par l'intermédiaire de 83 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAECUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. MISSION	5
2. STRUCTURES	7
2.1. MEMBRES ET ADHÉSION	7
2.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
2.3. FONDS DE RESSOURCES POUR ACTIONS SOCIALES	9
2.4. EXÉCUTIF	11
3. MODALITÉS DE VOTE	13
4. COMMUNICATION ET ACCÈS	16
5. COTISATIONS	20
6. ENJEUX SPÉCIFIQUES	ERREUR ! LE SIGNET N'EST PAS DÉFINI.
6.1. ÉDUCATION	ERREUR ! LE SIGNET N'EST PAS DÉFINI.
6.2. ENJEUX SOCIAUX	ERREUR ! LE SIGNET N'EST PAS DÉFINI.
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	21

INTRODUCTION

Suite à l'adoption de l'orientation sur la participation à la création d'une nouvelle association nationale du dernier congrès de la FAÉCUM, il va sans dire que la communauté étudiante de l'Université de Montréal reconnaît l'importance d'une représentation nationale. En effet, une association étudiante nationale est cruciale pour établir des canaux de communications crédibles avec le gouvernement afin de défendre les droits et les intérêts des étudiants et des étudiantes. Dans le cadre de l'appel de mémoire du Projet pour le mouvement étudiant, le présent mémoire contient les revendications portées par la communauté étudiante de l'Université de Montréal au sujet de la création de la prochaine association étudiante nationale.

1. MISSION

La mission de la prochaine association étudiante nationale (PAÉN)¹ se doit d'être consacrée à la défense des droits et des intérêts des étudiants et étudiantes, spécialement auprès des différents paliers gouvernementaux.

Pour être efficace, la défense des droits et des intérêts de la communauté étudiante doit passer par l'élaboration de recherches détaillées et crédibles. À ce sujet, il est important pour la PAÉN de baser son discours sur du contenu. Il est donc crucial que la PAÉN occupe ce rôle de développement de contenu. En effet, pour beaucoup d'associations étudiantes québécoises, une organisation nationale est le seul organe avec les ressources nécessaires pour élaborer des recherches de qualité. Il est également évident que le développement de ce contenu peut également passer par l'utilisation du contenu préalablement développé par des associations membres, lorsque celles-ci possèdent les ressources nécessaires. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande :

Recommandation 1

Que la prochaine association étudiante nationale base son discours sur des recherches crédibles et de qualité.

Dans le but de communiquer son utilité à ses membres, il est important que la PAÉN puisse également définir les gains concrets qu'elle apporte au mouvement étudiant et qu'elle soit proactive à ce sujet. Ainsi, les buts de la PAÉN devront être centrés autour d'objectifs clairs et concrets pour l'amélioration de la condition de vie des étudiants et des étudiantes du Québec. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande :

Recommandation 2

Que la mission de la prochaine association étudiante nationale soit de se concentrer sur l'amélioration concrète de la condition de vie étudiante.

Finalement, il est également crucial de ne pas négliger les enjeux de recherche liés à l'éducation supérieure. Considérant que ces enjeux de recherche sont souvent décidés par le gouvernement fédéral, la FAÉCUM recommande :

Recommandation 3

Que la prochaine association étudiante nationale se concentre sur la représentation provinciale ainsi que sur la représentation fédérale.

¹ Notez que cet acronyme a été choisi dans le but d'alléger le texte et ne constitue pas une suggestion officielle de nom pour la prochaine association étudiante nationale. Une association étudiante a également mentionné l'importance d'avoir un nom vendeur dont l'acronyme n'est pas déjà utilisé et qui évite le mot « nouvelle » pour assurer d'une pérennité de l'association nationale.

2. STRUCTURES

2.1. MEMBRES ET ADHESION

La population étudiante de la PAÉN n'est pas évidente à délimiter. En effet, il est possible de se limiter à l'inclusion des associations étudiantes universitaires, d'inclure également les étudiants et les étudiantes du cégep, et même du secondaire. Les réalités des populations étudiantes universitaires, collégiales et du secondaire sont radicalement différentes les unes des autres, et bien que plusieurs enjeux soient parfois communs, les structures mêmes des écoles secondaires, des cégeps et des universités diffèrent énormément. Dans le souci de bien représenter les enjeux universitaires, mais de rester ouvert à une collaboration avec les associations étudiantes collégiales et du secondaire, la FAÉCUM recommande :

Recommandation 4

Que la prochaine association étudiante nationale soit une organisation ayant pour seuls membres des étudiants universitaires, et qu'advenant un désir de la part d'autres associations étudiantes de s'y joindre, qu'elle privilégie l'option d'une coalition plutôt que l'adhésion desdites associations étudiantes.

Sur un même ordre d'idée, les enjeux de la PAÉN peuvent parfois rejoindre d'autres associations, groupes ou syndicats. Il faut également noter l'importance de la solidarité sociale et syndicale et d'avoir de bons canaux de communications avec d'autres associations aux buts similaires. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande :

Recommandation 5

Que la prochaine association étudiante nationale soit ouverte à l'établissement de coalitions ponctuelles avec des associations ou regroupements externes.

Les associations étudiantes fonctionnent sous plusieurs modèles différents à travers le Québec. Certaines associations sont départementales, modulaires, facultaires, ou de campus, qui désirent toutes être incluses dans la PAÉN. Cette inclusion peut se faire via les recommandations concernant le fonds de ressources pour actions sociales ainsi que celles de la section portant sur la communication et l'accès qui sont décrites ci-dessous. Par contre, l'inclusion des associations départementales en tant que membre volant amène un lot de problèmes, surtout si le but de la PAÉN est de regrouper une majorité d'étudiantes et d'étudiants québécois. Le principal problème est sans conteste le poids démesuré des associations urbaines par rapport aux associations régionales. Par exemple, la FAÉCUM possède 83 associations membres, alors que l'AGÉDUAT est constituée d'une seule association de campus sans association membre. De plus, une association comme la CADEUL possède 87 associations membres réparties dans

16 associations facultaires. Ainsi, si la PAÉN admet les associations locales, un membre de la CADEUL pourrait être représenté trois fois, par le biais de son association départementale, facultaire et de campus.

De plus, le problème logistique d'accommoder des centaines d'associations est réel en terme d'hébergement, de locaux et de nourriture. Cela peut aussi créer une inégalité dans la représentation des associations. En effet, certaines associations locales qui ont des ressources financières limitées dues à leur faible nombre de membres ne peuvent pas assumer les frais nécessaires de représentation et de déplacement, ce qui les désavantagerait par rapport aux autres. Les associations de campus, quant à elles, ont généralement des ressources financières plus importantes ce qui permet de régler ce problème. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande :

Recommandation 6

Que les membres votants de la prochaine association étudiante nationale soient des associations étudiantes qui représentent tous les étudiants et étudiantes de leur établissement d'enseignement, ou que ses membres ne soient pas représentés par une association étudiante accréditée ou reconnue ayant un plus large bassin d'accréditation ou de reconnaissance au sens de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élevés ou d'étudiants (RLRQ, c. A-3.01).

Par contre, il est également utile d'avoir une tribune spéciale pour les membres individuels, spécialement les nouveaux étudiants et les nouvelles étudiantes, qui souhaitent s'exprimer et qui ignorent le processus complexe de représentation au sein de leur association étudiante de campus. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande :

Recommandation 7

Que des sous-instances soient créées au sein de la prochaine association étudiante nationale pour permettre aux membres individuels ou aux personnes externes de s'exprimer.

Les processus d'affiliation et de désaffiliation de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) ont causé plusieurs problèmes depuis les dix dernières années. À quelques exceptions près, toutes les tentatives de désaffiliations ont réussi, malgré le processus complexe qu'elles sollicitent et les conflits récurrents entre les règlements de l'association membre et de l'association nationale. De plus, un processus complexe de désaffiliation maintient au sein de l'association nationale les membres qui ne désirent plus en faire partie. Cela engendre un climat néfaste qui nuit à l'avancement de projets étudiants. Il est crucial de se rappeler de l'importance de la souveraineté locale et du respect des mécanismes de prises de décisions des associations membres. De plus, une structure « easy in / easy out » plus flexible et adaptable placerait la responsabilité des communications sous l'exécutif qui devra alors constituer des

projets suffisamment rassemblés pour lesquels les membres ont envie de participer. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande:

Recommandation 8

Que les modalités d'adhésion et de désaffiliation de la prochaine association étudiante nationale se fassent dans le respect des mécanismes de prises de décision des associations membres.

Cependant, il est crucial pour l'établissement des projets et du budget d'assurer la stabilité et le respect des engagements des cotisations annuelles pour permettre une réorganisation adéquate advenant une modification du nombre de cotisations reçues. Ainsi, la FAÉCUM recommande:

Recommandation 9

Que les désaffiliations de la prochaine association étudiante nationale soient effectives seulement au début de l'année financière suivant la désaffiliation.

2.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le but d'avoir une structure efficace et intégrée, la PAÉN doit obligatoirement se doter d'un conseil d'administration pour s'occuper des enjeux financiers et légaux, et d'un audit financier fait par un vérificateur externe impartial nommé par les membres. Il faut cependant s'assurer que chaque association membre puisse avoir une voix au sein de ce conseil d'administration. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande :

Recommandation 10

Que la prochaine association étudiante nationale possède un conseil d'administration au sein duquel chaque association étudiante membre pourra nommer un membre.

2.3. FONDS DE RESSOURCES POUR ACTIONS SOCIALES

Les associations étudiantes nationales sont généralement les plus grands regroupements de jeunes Québécois et Québécoises et ont ainsi un rôle moral à jouer en tant que groupe de jeunes citoyens en plus de celui relié aux enjeux du monde de l'éducation. Malgré cela, la priorité de la PAÉN doit demeurer l'éducation et la condition de vie des étudiants et des étudiantes.

Ainsi, la PAÉN doit inclure une structure efficace qui permette aux enjeux sociaux qui ne sont pas directement liés à l'éducation ou aux enjeux plus locaux de prendre forme. On note entre autres cette nécessité par la création récente de la CRAIES (Campagne de revendications et d'actions interuniversitaires pour les étudiants et étudiantes d'éducation en stage) qui regroupe plusieurs associations départementales et de campus autour d'une campagne pour l'obtention d'une compensation financière des stages finaux en éducation. Par contre, des initiatives ponctuelles comme la CRAIES ont quelques lacunes quant aux ressources et au suivi des enjeux, et pourraient énormément bénéficier d'un support financier et en ressources humaines de la part d'une association nationale. Cela peut se réaliser par la création de groupes ponctuels centres autour de campagnes précises, sans que celles-ci ne prennent la priorité sur les enjeux liés à l'éducation. Cette structure doit également permettre aux enjeux de provenir de la base étudiante et non de provenir uniquement de l'exécutif.

En termes plus précis, cette structure prendrait la forme d'un fonds de ressources pour actions sociales (FRAS). Les montants alloués à ce fonds pourraient être établis, par exemple, selon une proportion fixée du budget annuel total de la PAÉN. Les associations membres pourraient, chaque année, soumettre des projets de campagne au FRAS selon un canevas préalablement fourni comprenant des objectifs, un budget et un plan d'action.

Ces demandes de projets auront besoin d'être revues et défendues adéquatement. C'est pourquoi il est recommandé d'implanter un mécanisme de conseil et de bonification de ces demandes. Tout d'abord, les demandes devront être proposées par les associations membres ayant le droit de proposition pour leur attribuer les responsabilités qui y sont liées et s'assurer de la qualité et de la crédibilité du projet. Cependant, même si la proposition est amenée par une association membre, des associations départementales et des regroupements locaux pourront participer au projet, à l'instar de la CRAIES.

La proposition devra également être acceptée par le conseil d'administration de la PAÉN, qui pourra alors évaluer les ramifications légales et financières des projets, et conseiller les associations membres pour améliorer la qualité de la demande. Cette évaluation est importante puisque le conseil d'administration aura également un rôle de gestion et d'imputabilité concernant les dépenses du FRAS. Une fois approuvées par le conseil d'administration, les demandes pourront être soumises à l'assemblée générale qui pourra alors choisir quelles demandes seront financées selon le budget disponible. Il est à noter que le terme « assemblée générale » est ici utilisé pour indiquer l'instance décisionnelle suprême de la PAÉN.

Les campagnes qui seront financées par le FRAS pourront ainsi bénéficier d'un budget qui pourra servir, par exemple, à embaucher des chercheuses pour développer du contenu, ou des coordonnateurs de campagne pour s'assurer d'un suivi adéquat, ou encore à créer du matériel de campagne. Ce

coordonnateur de campagne pourra également être sous la responsabilité d'un membre de l'exécutif pour instaurer un mécanisme de reddition de compte et de l'utilisation adéquate des sommes allouées.

Ainsi, les campagnes du FRAS bénéficieront de l'expérience et des contacts de la PAÉN, ainsi que de la notoriété et de la crédibilité liée au nombre de membres qu'elle représente. Cependant, même si les campagnes du FRAS demandent beaucoup moins de ressources à l'exécutif et aux employés de la PAÉN, il faudra limiter le nombre de campagnes du FRAS pour ne pas épuiser ces ressources et pour limiter l'effet sur le fonctionnement de la PAÉN.

Dans un tel système, le succès des campagnes menées par le FRAS relèvera principalement des membres qui la mènent. Ainsi, le FRAS est l'occasion parfaite de canaliser l'énergie et les ressources des membres qui veulent travailler sur des enjeux spécifiques. En échange, la PAÉN s'engage à encadrer ces campagnes via un membre dédié de l'exécutif et procurer des conseils, de l'expérience et des ressources financières nécessaires à leur succès. Ainsi, n'importe quelle initiative dans laquelle les étudiants et les étudiantes désirent s'engager peut être acceptée par la PAÉN.

Considérant que la structure du FRAS permet de régler de nombreux conflits liés au traitement des enjeux sociaux, au respect des différences, à l'inclusion, et permet une participation active des membres et des associations locales, la FAÉCUM recommande :

Recommandation 11

Que la prochaine association étudiante nationale possède un fonds de ressources pour actions sociales auquel les associations membres peuvent soumettre des projets de campagnes qui seront vérifiés sans qu'ils soient pour autant rejetés par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale pour approbation jusqu'à l'épuisement du fonds ou l'attente d'un nombre maximal de campagnes établi selon les ressources humaines disponibles.

2.4. EXECUTIF

Il appert impensable que les membres constituant l'exécutif d'une association nationale étudiante crédible ne travaillent pas à temps plein sur les enjeux puisque cette association doit également se concentrer sur le développement de contenu et la communication avec ses membres. Par exemple, en examinant la charge de travail de l'exécutif de la FAÉCUM, on voit que le nombre d'heures accordé à la coordination du mouvement étudiant est grand. Il est important pour un exécutif d'avoir les moyens de subvenir à leurs besoins de base. La FAÉCUM recommande ainsi :

Recommandation 12
Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale soient rémunérés pour un travail à temps plein.

De plus, il est crucial pour la PAÉN d'avoir des employés permanents pour s'assurer d'apporter une expertise aux membres de l'exécutif, ainsi que pour procurer une pérennité de la mémoire institutionnelle. La FAÉCUM recommande donc :

Recommandation 13

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale puissent embaucher des ressources humaines adéquates pour répondre aux besoins des étudiants et des étudiantes.

Concernant le statut étudiant d'un membre de l'exécutif, il est judicieux de considérer le programme de bourses pour permanents élus afin de maximiser les sources de financement de la PAÉN, sans pour autant obliger les membres de l'exécutif à être étudiants lors de leur mandat. Il est cependant important que les membres de l'exécutif soient issus de la communauté étudiante. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande :

Recommandation 14

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale n'aient pas obligatoirement à conserver un statut d'étudiant pendant leur mandat, sauf au moment de leur élection.

La FEUQ posséderait un coordonnateur aux régions qui agissait à titre de guichet unique pour les associations régionales. Cela pourrait créer quelques problèmes dans le cas où ce coordonnateur n'était pas apprécié. Il appert donc important d'avoir une équipe efficace d'internes, décrite dans la section 4 sur la communication et l'accès ci-dessous, au sein de laquelle les associations régionales pourront choisir la personne la plus adéquate avec laquelle communiquer. Cependant, l'inclusion d'un poste spécifique aux cycles supérieurs a été soulevée par plusieurs associations et était appréciée à la FEUQ puisqu'il est très difficile pour un étudiant ou une étudiante au baccalauréat de comprendre les enjeux spécifiques à la recherche et aux cycles supérieurs. Ainsi, la FAÉCUM recommande :

Recommandation 15

Qu'il y ait des postes spécifiques au premier cycle et aux cycles supérieurs au sein de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale.

3. MODALITÉS DE VOTE

Les modalités de votes ont joué un rôle important dans plusieurs désaffiliations de la FEUQ. En effet, plusieurs associations membres représentant un plus petit nombre d'étudiants et d'étudiantes ne sentaient pas leur voix adéquatement représentée, et certaines avaient l'impression que leur présence n'avait aucun effet. Il est important de renverser cette tendance et de laisser une place aux petites associations pour mieux considérer les enjeux spécifiques aux associations régionales et pour respecter les principes de respect, d'écoute, d'inclusion, d'union, d'égalité et d'entraide.

Les modalités de votes des congrès de la FEUQ étaient établies selon des paliers semi-proportionnels allant de 1 à 9 votes pour des associations de 150 à 40 000 membres. De plus, les décisions étaient prises dans des commissions issues du congrès dans lesquelles le principe d'un vote par association était respecté. Ces décisions devaient cependant toutes être entérinées en congrès, où le vote devait passer aux deux tiers.

Deux écoles de pensées s'affrontent actuellement : celle où les décisions doivent être prises par une majorité d'associations étudiantes membres, car chaque association représente un profil-type d'étudiant ou d'étudiante (un vote par association), et celle où les décisions doivent être prises par une majorité de membres individuels, car ce sont les personnes qui paient les cotisations et qui sont représentées par l'association nationale (vote proportionnel). Ainsi, un système de double majorité où les décisions doivent être acceptées par ces deux majorités à la fois semble la solution à ce dilemme.

À titre d'exemple, dans un tel système de double majorité, une proposition pour laquelle une majorité d'association autour de la table vote pour, mais que la minorité d'association qui votent contre représente une majorité d'étudiants membres serait refusée. Une autre proposition sur laquelle un nombre de grosses associations représentant une majorité d'étudiants membres votent pour, mais qu'un nombre majoritaire de petites associations votent contre serait également refusée. Seules les propositions faisant consensus entre les grosses et les petites associations sur lesquelles une majorité d'associations autour de la table votent pour, et que celles-ci représentent une majorité d'étudiants et étudiantes membres seraient acceptées.

Ainsi, une minorité de grandes associations étudiantes urbaines qui représentent une majorité d'individus ne pourrait pas imposer sa vision à la PAÉN. De la même manière, une majorité d'associations étudiantes qui représente une minorité d'individus ne pourrait pas non plus imposer sa vision. Bien que ce système risque de causer une stagnation des prises de décisions, l'avancement des dossiers devra obligatoirement passer par une discussion et par l'attente d'un consensus entre les grandes et les petites associations. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande :

Mémoire sur la création d'une prochaine association étudiante nationale

Recommandation 16

Que les modalités de vote de l'assemblée générale de la prochaine association étudiante nationale soient une double majorité où les décisions doivent être acceptées par une majorité simple, sans compter les abstentions, d'associations membres et de membres individuels représentés par ces associations, et où une proposition sera automatiquement mise en dépôt jusqu'à la prochaine instance du même type si le nombre d'abstentions dépasse 50% dans l'une ou l'autre des majorités :

Il faut également noter que le principe de double majorité composée d'une majorité d'associations et d'une seconde majorité basée sur un système semi-proportionnel est le système utilisé, entre autres, à la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ). Ce système n'est pas idéal, car il permet quand même que des décisions soient prises par des associations représentant une minorité de membres étudiants.

De plus, il faut que les statuts de la PAÉN, délimitant entre autres les modalités de vote, ne puissent pas être changés aussi facilement que les décisions normales. Sinon, cela ouvrirait la porte à une situation où, pour gagner un point spécifique, les statuts de la PAÉN seraient changés sur le coup. Bien sûr, les statuts doivent être plus malléables au début de la vie d'une organisation pour favoriser l'attente du consensus et de l'efficacité. Cependant, considérant l'importance d'avoir des règles stables qui ne peuvent être modifiées pour adopter des points spécifiques, la FAÉCUM recommande :

Recommandation 17

Qu'à terme, les modifications aux statuts de la prochaine association étudiante nationale se fassent uniquement dans le cadre d'une instance annuelle.

De plus, la FEUQ possédait une commission particulière avec sa propre présidence où seules les associations membres représentant des cycles supérieurs avaient le droit de vote : le Conseil national des cycles supérieurs (CNCS). Ce principe de séparation des enjeux est cependant néfaste sur plusieurs points. D'abord, plusieurs enjeux communs au premier cycle et aux cycles supérieurs, comme les stages, ont dû être traités dans la commission des affaires universitaires et dans le CNCS, ce qui avait pour effet de dédoubler des recherches et même des campagnes. De plus, des enjeux importants sont négligés par une telle structure. Par exemple, les stages d'initiation à la recherche en sciences humaines, les centres de transferts de technologie et la communication de la recherche sont trois enjeux qui touchent spécifiquement l'intersection entre les cycles supérieurs et le premier cycle, et ces enjeux étaient tout simplement ignorés dans la structure de la FEUQ. Une dichotomie entre des sous-ensembles de membres ne respecte pas l'idée d'un mouvement étudiant uni et solidaire et ouvre la porte à une fragmentation et une complexification arbitraire des structures. De plus, le FRAS permet déjà la création

Mémoire sur la création d'une prochaine association étudiante nationale

de groupes où seuls certains intérêts spécifiques sont représentés. C'est pourquoi la FAECUM recommande :

Recommandation 18

Que les instances et sous-instances de la prochaine association étudiante nationale soient inclusives et permettent à tous les membres de s'exprimer et de se prononcer.

Par souci d'inclure les réalités particulières de sous-groupes d'étudiants et étudiantes, il faut néanmoins s'assurer qu'il y ait des sous-instances dédiées à ces réalités où toutes les associations membres pourront assister et participer. Les associations n'étant pas touchées par ces enjeux auront simplement tendance à ne pas y participer.

Par exemple, plusieurs enjeux touchent les étudiants et étudiantes en régions comme la mobilité ou l'exode des cerveaux et il est important d'avoir une sous-instance dédiée à ces enjeux. Cependant, il est également important qu'une association comme la FAECUM puisse participer à cette sous-instance puisqu'elle représente un nombre important de membres en régions, que ce soit dans ses campus à Saint-Hyacinthe et en Mauricie, des stages médicaux en Abitibi ou en Gaspésie et des centres d'enseignement, de stage et de recherche délocalisés. La FAECUM recommande ainsi:

Recommandation 19

Que des sous-instances soient créées au sein de la prochaine association étudiante nationale pour traiter d'enjeux spécifiques comme les enjeux régionaux et de cycles supérieurs.

4. COMMUNICATION ET ACCÈS

Un problème souvent soulevé à la FEUQ était la piètre qualité de ses plans de communications avec les membres et plus spécifiquement auprès des membres individuels. Il est donc crucial d'avoir une meilleure communication avec les associations membres et les membres étudiants, ainsi qu'avec les médias et la population générale. À ce sujet, la FEUQ possédait trois membres de l'exécutif dédiés à l'interne ainsi que deux employés au poste d'attache de presse et d'attache politique. Les problèmes de communication sont complexes et doivent être traités dans l'établissement d'un plan de communication efficace par des exécutants et exécutantes et des employés et employées talentueux. La solution ne passe donc pas nécessairement dans l'augmentation du nombre d'exécutants et d'employés dédiés à cette tâche, mais au recrutement des meilleurs talents en communication. Une condition obligatoire à l'atteinte de ce but pour la PAÉN est de se doter des ressources nécessaires pour l'attraction et la rétention de ces talents. C'est pourquoi, en plus des recommandations précédentes qui touchent directement les ressources financières, la FAECUM recommande:

Recommandation 20

Que la prochaine association étudiante nationale possède un nombre suffisant de postes exécutifs et d'employés dédiés à la communication avec les membres, autant associatifs qu'individuels.

Cependant, dans le respect de la souveraineté locale des associations membres, la communication avec les membres individuels doit toujours se faire de concert avec les membres associatifs, puisque ce sont ces derniers qui possèdent les meilleurs canaux de communications avec les membres individuels. Par contre, il ne faut pas non plus ignorer les membres individuels qui veulent être contactés de manière proactive. La FAECUM recommande ainsi :

Recommandation 21

Que la communication entre la prochaine association étudiante nationale et les membres individuels se fasse de concert avec les membres associatifs, sauf si des membres individuels donnent leurs coordonnées et demandent de recevoir des communications.

Il est important que les documents dédiés aux membres ou au grand public reconnaissent l'importance du féminisme et soient rédigés de manière épiciène, à l'instar de la politique de rédaction de la FAECUM à ce sujet. C'est pourquoi la FAECUM recommande :

Recommandation 22

Que les documents de la prochaine association étudiante nationale dédiés aux membres et au grand public soient rédigés de façon épiciène.

Dans un ordre d'idée similaire, il faut également respecter les différences culturelles, sexuelles et de langue. Alors que le respect des différences culturelles et sexuelles se fait dans la culture de l'association, le respect des différences de langue est crucial dans l'établissement du discours. Ainsi, la FAECUM recommande :

Recommandation 23

Que les documents de la prochaine association étudiante nationale dédiés aux membres soient tous traduits en anglais dans un délai raisonnable.

Recommandation 24

Que les instances de la prochaine association étudiante nationale procurent un service de traduction simultanée aux membres anglophones présents.

Un processus de discussion entre l'exécutif et les associations membres est crucial à l'existence du FRAS défini précédemment. En effet, un problème parfois soulevé à la FEUQ est le grand nombre d'orientations attribuées à l'exécutif et la charge de travail trop élevée que cela entraîne. En effet, un exécutif avec une trop grande charge de travail n'arrive pas à réaliser l'entièreté de ses mandats, ce qui engendre une frustration chez les membres pour qui les mandats non réalisés sont d'une grande importance.

Une association membre doit ainsi faire le choix de donner un mandat à l'exécutif et risquer que celui-ci ne l'accomplisse pas, ou de passer par le FRAS. Pour faire ce choix, l'association membre a besoin d'un maximum d'informations sur les capacités de l'exécutif à réussir les mandats qui lui sont confiés. En échange, l'exécutif doit comprendre que les informations données à ce sujet constituent un engagement clair et honnête sur les mandats visés.

Ce processus de discussion prendrait la forme d'un « camp d'orientation » dans lequel les membres de l'exécutif doivent se prononcer sur leurs capacités à réaliser les mandats amenés par les membres. Le discours tenu par l'exécutif sera ainsi un engagement de sa part, et doit donc rester honnête pour ne pas s'engager à réaliser des mandats au-delà de leurs capacités.

Les associations membres pourront alors faire un choix informé pour maximiser la réussite de leurs enjeux. Si l'exécutif prend un engagement sur la réussite d'un enjeu, une association membre pourra alors pleinement exprimer son mécontentement si celui-ci échoue. Si l'exécutif indique qu'un certain enjeu ne pourra être traité de manière prioritaire, faute de ressources ou d'opportunités, l'association membre pourra alors prendre le risque de le confier à l'exécutif en toute connaissance de cause des engagements

limites de l'exécutif, ou le soumettre au FRAS, ou encore choisir d'élire un nouveau membre de l'exécutif qui s'appuie à s'engager de façon plus ferme.

Ainsi, ce processus de discussion favorisera la participation active des membres pour apporter les enjeux qui leur tiennent à cœur tout en étant plus transparent sur les réalités de l'exécutif de la PAÉN. C'est pourquoi la FAECUM recommande :

Recommandation 25

Qu'un processus de discussion soit instauré entre les associations membres et l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale dans l'établissement des orientations annuelles et des plans d'action, dans lequel l'exécutif devra se prononcer sur la faisabilité de chaque projet et après lequel les membres choisiront de soumettre ce projet à l'exécutif ou au fonds de ressources pour actions sociales.

De plus, il est important d'avoir un processus de reddition de compte adéquat entre les membres et l'exécutif tout au long de l'année. C'est pourquoi la FAECUM recommande :

Recommandation 26

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale doivent présenter aux membres des plans d'action et des rapports d'activités réguliers.

De plus, dans le but d'établir un contact plus direct avec les membres et de les outiller, il serait intéressant pour la PAÉN de se doter d'une offre d'ateliers de formation procurés par des formateurs professionnels ou des membres de l'exécutif touchant sur différents enjeux comme la mobilisation étudiante ou la communication. De telles formations existaient à la FEUQ, mais étaient souvent limitées aux exécutants et exécutantes des associations via un camp de formation. Il serait intéressant d'étendre l'offre de ces formations aux étudiants et aux étudiantes en les procurant sur leur campus. Ces formations pourraient ainsi être demandées tout au long de l'année par les associations membres qui le souhaitent. La FAECUM recommande ainsi :

Recommandation 27

Que la prochaine association étudiante nationale possède une banque d'ateliers de formations pouvant être offertes aux associations membres et aux membres individuels sur leurs campus, à la demande des associations membres.

A ce sujet, la valeur de transparence est cruciale. L'accès facile et rapide aux documents pour les étudiants et les étudiantes sans avoir à passer par leur association étudiante apparaît comme une nécessité, surtout que ce sont eux qui payent pour ces ressources. Un excellent moyen de s'assurer

d'une transparence efficace concernant les documents est d'instaurer deux statuts de membres au sein de la PAÉN, soit un statut de membre associatif et un statut de membre individuel, avec des droits et devoirs attribués à chacun. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande :

Recommandation 28

Que les personnes membres d'une association membre de la prochaine association étudiante nationale possèdent automatiquement un statut de membre individuel auquel seront octroyés des privilèges d'assister aux instances, d'accès à l'information pour les documents institutionnels comme les recherches, les procès-verbaux, les plans d'action, les rapports réguliers d'activités et le budget.

L'accès à ces documents devrait être facilité par une meilleure utilisation de l'internet. Il serait pertinent d'envoyer un bulletin électronique sur une base régulière pour que les membres individuels puissent connaître les activités régulières de la PAÉN. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande :

Recommandation 29

Que la prochaine association étudiante nationale produise un bulletin électronique mensuel adressé aux membres associatifs et individuels.

De plus, si jamais des sections du budget ou d'autres documents doivent demeurer à huis clos pour des raisons stratégiques politiques, il serait intéressant d'avoir un mécanisme simplifié pour les membres individuels d'avoir accès à ces documents en passant par les instances des associations membres. Ainsi, la FAÉCUM recommande :

Recommandation 30

Qu'il soit possible de présenter les documents de la prochaine association étudiante nationale présentes sous huis clos dans une instance d'une association membre ou d'une de ses associations si cette instance est également sous huis clos.

De plus, dans le but d'accommoder les associations étudiantes situées loin des centres urbains, il est important pour les instances de la PAÉN d'être situées à différents endroits à travers le Québec au cours de l'année. Ainsi, la FAÉCUM recommande :

Recommandation 31

Que les instances de la prochaine association étudiante nationale soient situées à différents endroits à travers le Québec au cours de l'année, et que ces endroits ne soient pas limités aux grands centres urbains dans le but d'accommoder les associations régionales.

5. COTISATIONS

Les cotisations sont cruciales pour procurer les ressources nécessaires à une communication adéquate avec les membres. En effet, la FEUQ avait un problème important de ressource dû à la fois au petit nombre de membres et au faible montant des cotisations. En effet, le montant des cotisations était totalement inadéquat et le processus pour l'augmenter était incroyablement contraignant, forçant le déclenchement de référendums coordonnés au travers de la province. C'est pourquoi la FAÉCUM recommande :

Recommandation 32

Que les cotisations de la prochaine association étudiante nationale soient fixées selon une étude détaillée dans le but de répondre adéquatement aux besoins des étudiants et des étudiantes.

Il est également crucial de considérer les effets de l'inflation si le but de la PAÉN est d'être pérenne sur de nombreuses années. En effet, l'inflation réduit le pouvoir d'action des ressources de la PAÉN et que celle-ci se doit d'avoir des salaires compétitifs pour ses employés pour attirer les meilleurs talents. Ainsi, une augmentation du montant des cotisations au niveau de l'inflation est très différente d'une augmentation dépassant ce niveau, puisque la première sert à conserver le même pouvoir d'action au fil des années et que la seconde serait due à une réévaluation des besoins des étudiants et des étudiantes. Il est donc normal qu'une augmentation au-delà du niveau de l'inflation soit un processus plus complexe qui s'assure de consulter l'ensemble de la population étudiante.

À la FEUQ, le fait que l'indexation des cotisations devait obligatoirement se faire par le biais d'un référendum simulé au travers de la province dont l'organisation législative était presque impossible a joué un rôle important dans son déclin. Au sein de la PAÉN, il faut ainsi un processus différent pour une augmentation du montant des cotisations au niveau de l'inflation et une augmentation au-delà de ce niveau. Dans le but d'éviter un gel salarial des employés de la PAÉN, la FAÉCUM recommande :

Recommandation 33

Que les cotisations de la prochaine association étudiante nationale soient indexées annuellement à l'inflation au Québec.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que la prochaine association étudiante nationale base son discours sur des recherches crédibles et de qualité :

Recommandation 2

Que la mission de la prochaine association étudiante nationale soit de se concentrer sur l'amélioration concrète de la condition de vie étudiante :

Recommandation 3

Que la prochaine association étudiante nationale se concentre sur la représentation provinciale ainsi que sur la représentation fédérale :

Recommandation 4

Que la prochaine association étudiante nationale soit une organisation ayant pour seuls membres des étudiants universitaires, et qu'advenant un désir de la part d'autres associations étudiantes de s'y joindre, qu'elle privilégie l'option d'une coalition plutôt que l'adhésion desdites associations étudiantes :

Recommandation 5

Que la prochaine association étudiante nationale soit ouverte à l'établissement de coalitions ponctuelles avec des associations ou regroupements externes :

Recommandation 6

Que les membres volants de la prochaine association étudiante nationale soient des associations étudiantes qui représenteraient tous les étudiants et étudiantes de leur établissement d'enseignement, ou que ses membres ne soient pas représentés par une association étudiante accréditée ou reconnue ayant un plus large bassin d'accréditation ou de reconnaissance au sens de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (RLRQ, c. A-301) :

Recommandation 7

Que des sous-instances soient créées au sein de la prochaine association étudiante nationale pour permettre aux membres individuels ou aux personnes externes de s'exprimer :

Recommandation 8

Que les modalités d'adhésion et de désaffiliation de la prochaine association étudiante nationale se fassent dans le respect des mécanismes de prises de décision des associations membres :

Mémoire sur la création d'une prochaine association étudiante nationale

Recommandation 9

Que les désaffiliations de la prochaine association étudiante nationale soient effectives seulement au début de l'année financière suivant la désaffiliation :

Recommandation 10

Que la prochaine association étudiante nationale possède un conseil d'administration au sein duquel chaque association étudiante membre pourra nommer un membre :

Recommandation 11

Que la prochaine association étudiante nationale possède un fonds de ressources pour actions sociales auquel les associations membres peuvent soumettre des projets de campagnes qui seront vérifiés sans qu'ils soient pour autant rejetés par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale pour approbation jusqu'à l'épuisement du fonds ou l'atteinte d'un nombre maximal de campagnes établi selon les ressources humaines disponibles :

Recommandation 12

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale soient rémunérés pour un travail à temps plein :

Recommandation 13

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale puissent embaucher des ressources humaines adéquates pour répondre aux besoins des étudiants et des étudiantes :

Recommandation 14

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale n'aient pas obligatoirement à conserver un statut d'étudiant pendant leur mandat, sauf au moment de leur élection :

Recommandation 15

Qu'il y ait des postes spécifiques au premier cycle et aux cycles supérieurs au sein de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale :

Mémoire sur la création d'une prochaine association étudiante nationale

Recommandation 16

Que les modalités de vote de l'assemblée générale de la prochaine association étudiante nationale soient une double majorité ou les décisions doivent être acceptées par une majorité simple, sans compter les abstentions, d'associations membres et de membres individuels représentés par ces associations, et où une proposition sera automatiquement mise en dépôt jusqu'à la prochaine instance du même type si le nombre d'abstentions dépasse 50% dans l'une ou l'autre des majorités :

Recommandation 17

Qu'à terme, les modifications aux statuts de la prochaine association étudiante nationale se fassent uniquement dans le cadre d'une instance annuelle :

Recommandation 18

Que les instances et sous-instances de la prochaine association étudiante nationale soient inclusives et permettent à tous les membres de s'exprimer et de se prononcer :

Recommandation 19

Que des sous-instances soient créées au sein de la prochaine association étudiante nationale pour traiter d'enjeux spécifiques comme les enjeux régionaux et de cycles supérieurs :

Recommandation 20

Que la prochaine association étudiante nationale possède un nombre suffisant de postes exécutifs et d'employés dédiés à la communication avec les membres, autant associatifs qu'individuels :

Recommandation 21

Que la communication entre la prochaine association étudiante nationale et les membres individuels se fasse de concert avec les membres associatifs, sauf si des membres individuels donnent leurs coordonnées et demandent de recevoir des communications :

Recommandation 22

Que les documents de la prochaine association étudiante nationale dédiés aux membres et au grand public soient rédigés de façon épiciène :

Recommandation 23

Que les documents de la prochaine association étudiante nationale dédiés aux membres soient tous traduits en anglais dans un délai raisonnable :

Recommandation 24

Que les instances de la prochaine association étudiante nationale procurent un service de traduction simultanée aux membres anglophones présents :

Recommandation 25

Qu'un processus de discussion soit instauré entre les associations membres et l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale dans l'établissement des orientations annuelles et des plans d'action, dans lequel l'exécutif devra se prononcer sur la faisabilité de chaque projet et après lequel les membres choisiront de soumettre ce projet à l'exécutif ou au fonds de ressources pour actions sociales :

Recommandation 26

Que les membres de l'exécutif de la prochaine association étudiante nationale doivent présenter aux membres des plans d'action et des rapports d'activités réguliers :

Recommandation 27

Que la prochaine association étudiante nationale possède une banque d'ateliers de formations pouvant être offertes aux associations membres et aux membres individuels sur leurs campus, à la demande des associations membres :

Recommandation 28

Que les personnes membres d'une association membre de la prochaine association étudiante nationale possèdent automatiquement un statut de membre individuel auquel seront octroyés des privilèges d'assister aux instances, d'accès à l'information pour les documents institutionnels comme les recherches, les procès-verbaux, les plans d'action, les rapports réguliers d'activités et le budget :

Recommandation 29

Que la prochaine association étudiante nationale produise un bulletin électronique mensuel adressé aux membres associatifs et individuels :

Recommandation 30

Qu'il soit possible de présenter les documents de la prochaine association étudiante nationale présentés sous huis clos dans une instance d'une association membre ou d'une de ses associations si cette instance est également sous huis clos :

Recommandation 31

Que les instances de la prochaine association étudiante nationale soient situées à différents endroits à travers le Québec au cours de l'année, et que ces endroits ne soient pas limités aux grands centres urbains dans le but d'accommoder les associations régionales :

Recommandation 32

Que les cotisations de la prochaine association étudiante nationale soient fixées selon une étude détaillée dans le but de répondre adéquatement aux besoins des étudiants et des étudiantes :

Recommandation 33

Que les cotisations de la prochaine association étudiante nationale soient indexées annuellement à l'inflation au Québec.